



Bulletin municipal d'information

MAIRIE DE NERSAC - PARC DE LUBERSAC 16440 NERSAC – 05.45.90.60.22

JUILLET 2016

N° 57

NERSAC

SOMMAIRE

- ❖ Informations communales
- ❖ Vie associative
- ❖ Informations diverses
- ❖ Travaux de la commune
- ❖ État civil
- ❖ Dates à retenir



Inauguration de la Grande Rue, le 04 juin 2016

Le mot du Maire

Chères Nersacaises, chers Nersacais,

Après de longs mois de travaux, la Grande Rue est enfin terminée et cet axe réaménagé a été inauguré le 04 juin dernier. Je tiens à remercier celles et ceux qui ont permis à ce projet d'aboutir ; je tiens également à remercier les riverains et usagers pour leur patience et leur compréhension pendant toute la durée des travaux.

Dans ce contexte particulier où nous subissons sur notre territoire des attentats qui bouleversent le monde entier, je vous souhaite un été le plus agréable possible et pour certains d'entre vous des vacances revitalisantes. Profitez de ce temps pour apprécier le réconfort et la joie de partager des moments conviviaux avec celles et ceux qui vous sont chers.

Bel été à tous et bonne rentrée.

Bien à vous.

Sentiments dévoués,
Votre Maire
André BONICHON

CONDOLÉANCES



Christine VICARD nous a quittés bien trop tôt, à l'âge de 53 ans, emportée brutalement par la maladie, laissant toute sa famille, ses amis, ses collègues de travail dans la peine et le désarroi.

Employée communale depuis 1997, elle était appréciée de tous : « Kiki », comme la surnommaient affectueusement ses proches, était toujours souriante et pleine d'énergie.

Elle aimait le contact avec les enfants de l'école qu'elle côtoyait tous les jours dans son travail ainsi que les personnes âgées qu'elle visitait quotidiennement pour leur porter des repas à domicile. Sa présence rassurante et son contact étaient parfois le seul lien de confiance qui restait à ceux trop isolés.

Sa disparition laisse un vide et un manque à tous ceux qui l'ont côtoyée et aimée. Nous renouvelons nos sincères condoléances à toute sa famille.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

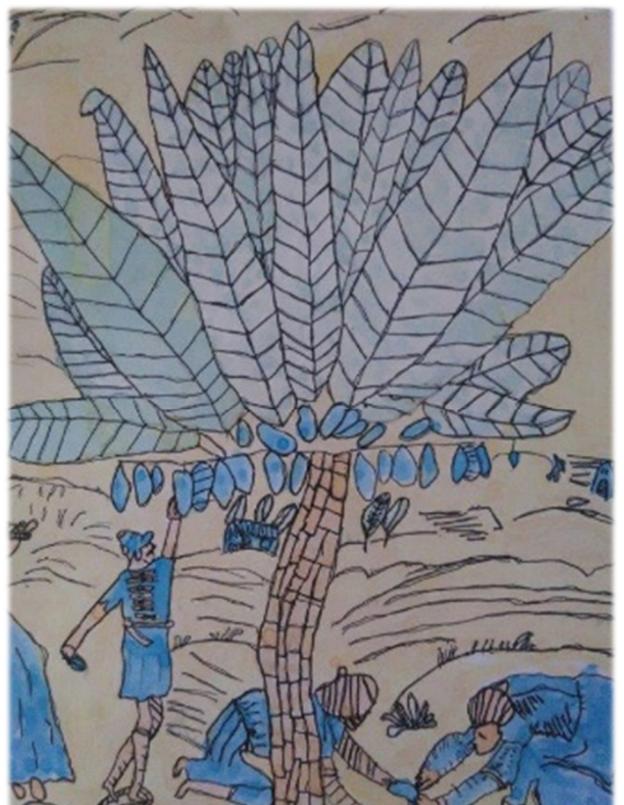
Les enfants des classes de CM2 de Nersac et de Mornac ont présenté le concert "Musiques des cinq mondes" à la Salle Rubis de l'Espace Carat.

Depuis la rentrée 2014, ces élèves participent au projet "Orchestre à l'école" (OAE) initié par le GrandAngoulême et la commune de Nersac ; ils bénéficient, une fois par semaine, de cours dispensés par des professeurs du département de musiques anciennes du Conservatoire d'Angoulême : solfège, clavecin, viole de gambe, alto, flûte à bec et percussions.

Trois enfants de cette classe nersacaise feront leur rentrée au conservatoire dès le mois de septembre.



Toujours dans le cadre de OAE, la classe de Marine SOUPPART a réalisé des dessins inspirés des gravures de la cosmographie universelle d'André Thevet. Leurs dessins ont été présentés à la médiathèque pendant l'exposition "Les Mondes d'André THEVET, 500 ans de l'explorateur angoumoisien".



FÊTE DES ÉCOLES

Vendredi 24 juin, les écoles de Nersac étaient en fête.

École Émile ROUX :

Les enseignants de l'école maternelle aidés des agents spécialisés des écoles maternelles avaient préparé dans les locaux de l'école une magnifique exposition des travaux des enfants réalisés pendant l'année scolaire sur le thème des contes classiques pour enfants.



L'exposition Chimères



Les objets ont été construits autour d'œuvres d'enfants et de sculptures de l'artiste plasticien, Cyril Karénine. Certaines œuvres étaient articulées et interactives, elles pouvaient être manipulées par les visiteurs.

Tout près de l'école, une exposition itinérante de « CHIMÈRES » était proposée par l'association Papitou, la commune de Nersac et le GrandAngoulême (dans le cadre de Culture en agglo).



École Alfred de Vigny :



La soirée s'est terminée par la fête des enfants de l'école primaire qui avaient préparé avec leurs enseignantes des chants, des danses et des sketches. Chacun était heureux de se produire sur scène devant des parents attentifs installés dans la cour de l'école. Cette agréable soirée s'est terminée par le verre de l'amitié réunissant parents, enfants et enseignants !



MAISON DE LA PETITE ENFANCE

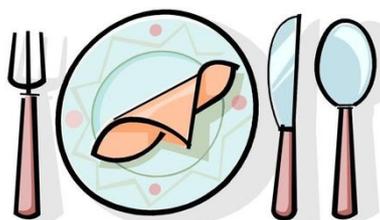


Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant âgé de 2 mois 1/2 à 3ans, la responsable du Relais Assistantes Maternelles et de la Maison de la Petite Enfance **A Petits Pas** peut vous recevoir afin de vous présenter tous les modes d'accueil qui existent sur le territoire et qui répondront le mieux à vos besoins.

Si vous avez besoin de confier votre enfant seulement pour quelques heures ou quelques jours dans la semaine, l'équipe de la Maison de la Petite Enfance vous accueille le mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 17h00.

La structure étant fermée du 1^{er} au 26 août, les inscriptions pourront s'effectuer à compter du lundi 29 août. Pour toute information, téléphoner au 05.45.90.64.07.

REPAS DES AÎNÉS



Le **premier repas des aînés**, organisé par la Municipalité, aura lieu le **dimanche 29 janvier 2017** à la salle Guy LEPREUX pour offrir aux **Nersacais(es) de 75 ans (et plus)** un moment convivial et festif animé par la troupe "Grain d'folie".

Les personnes concernées qui ne sont pas encore inscrites peuvent se faire connaître dès que possible à l'ENI (Espace Nersac Info) au 05.45.20.04.94 ou à l'accueil de la mairie au 05.45.90.60.22

STATIONNEMENT DANS LA GRANDE RUE

Des places de stationnement ont été prévues sur la chaussée de la Grande Rue (devant la pharmacie et devant le DONYA KEBAB).

Des panneaux ainsi qu'un marquage au sol bleu indiquent que vous êtes dans une zone bleue où le stationnement est à durée limitée, gratuit mais contrôlé par disque.



La durée maximum d'un stationnement n'excèdera pas 30 minutes entre 8h00 et 22h00.

Lorsque vous arrivez sur ce stationnement, vous devez positionner votre disque derrière le pare-brise avec votre heure d'arrivée. L'heure maximum de votre départ sera calculée à partir de l'heure d'arrivée indiquée sur le disque.

En dehors de la zone bleue, tout stationnement sur la chaussée est interdit.

CHATS ERRANTS : CAMPAGNE DE CAPTURE

Conformément aux articles L211-22 et L211-27 du Code rural, **le Maire peut, par arrêté, faire capturer des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.**



En application de ces dispositions, une campagne de capture de chats interviendra du 18 juillet au 31 décembre 2016 sur Nersac, en accord avec l'association 30 Millions d'Amis et le syndicat mixte de la fourrière.

À l'issue des campagnes de capture, il sera procédé à leur stérilisation et à leur identification avant leur relâcher dans ces mêmes lieux. À cet égard, tous les propriétaires devront maintenir, dans la mesure du possible, leur animal à la maison ou le tenir attaché lors d'éventuelles sorties. Pour rappel :

- chaque propriétaire doit faire identifier son chat, afin de le protéger et permettre une identification rapide.
- aucune euthanasie n'est pratiquée sauf si l'animal non identifié est porteur de maladies transmissibles à nos animaux domestiqués.

FRELONS ASIATIQUES

La campagne de destruction des nids de frelons asiatiques est fixée du **15 juin au 15 octobre 2016**. Toute **déclaration** doit être faite **en mairie**, aux heures d'ouverture (8h30-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi).



RISQUES MAJEURS

Nersac

CHARENTE
Poitou-Charentes

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
2. écoutez la radio
3. respectez les consignes
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
> sur Internet : www.prim.net

INFORMATIONS ACQUÉREURS LOCATAIRES

L'arrêté préfectoral du 13 juin 2016 fixe la liste des communes ainsi que pour chacune d'elles la liste des risques et des documents à prendre en compte. **Chaque propriétaire, vendeur ou bailleur d'un bien immobilier devra remplir un imprimé d'état des risques et l'annexer à toute transaction immobilière.**

Plus d'infos sur :

www.charente.gouv.fr

Rubriques : Politiques publiques > Sécurité et protection des personnes > Information acquéreurs locataires (IAL)

OU

www.prim.net

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles et législatives en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous habitez Nersac et que vous n'êtes pas encore inscrit(e), vous devez vous rendre en mairie **avant le 31 décembre 2016**.



Fournir les documents suivants :

- une pièce d'identité en cours de validité (passport ou carte nationale d'identité).
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Pour information, votre inscription sur les listes électorales permet à la Municipalité de vous proposer certains services ou prestations (ex : Repas ou colis des aînés ...).

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE



Les bénévoles de la bibliothèque communale vous informent de la fermeture annuelle au mois d'août.

Réouverture le vendredi 02 septembre aux horaires habituels : le vendredi de 16h00 à 19h00.

AVENIR CYCLISTE NERSACAIS



"La roue tourne bien à l'ACN.

Vous étiez très nombreux le jeudi de l'Ascension pour encourager les champions de la petite reine et cette journée a été, grâce à vous toutes et vous tous, une grande réussite!

Dès maintenant, je vous donne rendez-vous avec toute mon équipe de bénévoles le samedi 24 septembre à partir de 10h00 pour accompagner ou pour encourager les jeunes des écoles de Nersac sur plusieurs circuits VTT avec un départ de Pombretton. L'après-midi, aura lieu la grande finale du challenge Charente, épreuve réservée aux PC et aux non licenciés avec certificat médical. Une centaine de participants est attendue sur un nouveau circuit.

C'est avec plaisir que je vous transmets aussi le résultat de la bourriche réalisée lors de nos quêtes de quartiers : M. DUCASSE, M. LHERAUD et M. AVENEL de Nersac gagnent de magnifiques paniers garnis. Félicitations à eux et un grand merci à tous les généreux donateurs !

R. PAILLOT, Président de l'ACN"

FOOTBALL CLUB

Fin mai, Nicolas BOUSCAILLOU, président du Football Club Nersac a présenté le nouvel entraîneur de l'équipe A. Il s'agit d'Éric NOIRAUD (en tee-shirt rouge), qui a déjà entraîné d'autres équipes charentaises, Villebois-Haute-Boëme et Garat.



TENNIS CLUB

Pour marquer la fin des cours de l'école de tennis, le club a réuni ses jeunes adhérents pour partager un moment convivial.



Les jeunes joueurs réunis autour de Fred, leur entraîneur



Un gateau « balle de tennis », confectionné par une jeune joueuse

LE LIEN

Vendredi 03 juin, l'association Le Lien a présenté ses différentes activités lors d'une soirée vernissage, théâtre et concert.



NERSAC GYM POUR TOUS

Un spectacle poétique et haut en couleurs, le samedi 04 juin à la salle Guy LEPREUX. Les 35 « élèves » ont pu présenter leur spectacle orchestré et imaginé par Morgane, animatrice danses enfants et ados à l'association : premiers pas sur scène pour les plus jeunes et danses un peu plus élaborées pour les plus grandes.

Pour le plus grand plaisir des enfants, parents et amis ont pu assister au spectacle. Nersac Gym Pour Tous remercie la municipalité pour le prêt de la salle tout au long de l'année.



Activités proposées pour l'année 2016/2017

- Mardi : 9h30/10h30 - Gym active
19h15/20h15 - Stretching/Yoga
20h30/21h30 - Renforcement musculaire
20h30/21h30 - Training actif
- Jeudi : 9h15/12h00 - Marche active

- Mercredi : 14h00/16h00 - Danse Moderne enfants/ados
19h00/20h00 - Zumba
20h30/21h30 - Cardio Boxing
20h30/21h30 - Step

Pour tous renseignements : **André : 06.76.20.26.66 - Martine : 06.66.63.23.37 - Isabelle : 06.76.65.32.86**

ASSOCIATION ACTIVITÉ D'EXPRESSION MUSICALE

Pour la fête de la musique, l'association Activité d'Expression Musicale a organisé une soirée musiques et karaoké, le samedi 18 juin.



Informations diverses

UNE ANNÉE DE CATÉCHISME SUR LA PAROISSE (ROULLET-NERSAC-SIREUIL- CHAMPMILLON)

« Après une année de catéchisme (séances programmées le 3^{ème} samedi de chaque mois), nous avons vécu 2 belles cérémonies.



Dimanche 05 juin, Chloé, Alexandre, Lou-Anne (de Nersac), Maëlice, Chloé, Paul, Fanny et Sabrina ont reçu le sacrement de l'Eucharistie pour la première fois.

Samedi 21 mai, en l'église de Sireuil, Lisa, Thibault, Matéo, Kyllian, Adrien et Hugo ont renouvelé leur baptême par la profession de foi. Leurs parents les avaient précédemment revêtus de leur aube et avaient apporté leur témoignage quant à l'accompagnement de leur enfant dans la vie chrétienne. Le lendemain, en l'église de Rouillet, ces mêmes enfants ont prononcé leur action de grâce.



Pour conclure l'année, les enfants catéchisés sur la paroisse ont pu profiter d'une journée de détente le 25 juin, accompagnés des parents disponibles, avec pique-nique et canoë à Vibrac. »

Texte et photos de C. DORBE

Pour tout renseignement sur la catéchèse à Nersac, contacter :

- le Père Franck CERTIN (05.45.66.30.45),
- Véronique FLEURY (05.45.38.94.07),
- Corinne DORBE (05.45.90.90.96).

L'OISEAU BLEU – TABLE D'HÔTES À EMPORTER



L'Oiseau Bleu vous propose des plateaux repas (entrée, fromage, plat, dessert) à 6€60, portage compris : « Cuisine de tous les jours, familiale, cuisinée tous les matins, avec des produits frais ». Pour plus de renseignements, téléphoner au 06.05.02.89.85.

STOP AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE



Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement **pour ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Depuis le 1^{er} juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr

Une fois l'inscription prise en compte, le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

FEUX DE PLEIN AIR

(Arrêté préfectoral du 3 mai 2016)

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes ...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05. Dérogation valable jusqu'au 1^{er} juin 2018.
- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.



Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au **05.45.97.61.40**.

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

NUISANCES SONORES DE VOISINAGE



C'est la saison des tontes, des travaux de bricolage ... Pour le confort de chacun, les appareils à moteur thermique ou générant du bruit sont autorisés aux horaires suivants (par arrêté préfectoral) :

- **jours ouvrables :**
8h30-12h00 et 14h30-19h30 ;
- **samedis :**
9h00-12h00 et 15h00-19h00 ;
- **dimanches et jours fériés :**
10h00-12h00.

DÉCHETS MÉNAGERS DU GRANDANGOULÊME

• Ramassage des ordures ménagères (jours et horaires de présentation à respecter !!) :

- Ordures ménagères (sacs noirs) : le mardi matin, à partir de 05h00, présentation la veille au soir **UNIQUEMENT** ;
- Tri (sacs jaunes) : le lundi soir, à partir de 20h00, présentation le lundi **UNIQUEMENT** avant 20h00.

Collecte des ordures ménagères (bac noir / sac noir) :

Les communes ou secteurs collectés **le mardi matin** seront collectés **le mercredi 17 août** (au matin) et **le mercredi 02 novembre** (au matin). Ce décalage se poursuit ainsi jusqu'au samedi matin, avec un retour à la normale à partir du dimanche.

Collecte des emballages recyclables et du papier (sac jaune / bac jaune) :

Les communes ou secteurs concernés par la collecte des sacs et bacs jaunes réalisée **le lundi soir** ne seront **pas collectés le lundi 15 août**. Cette collecte ne sera pas « rattrapée » et sera effectuée lors du ramassage suivant : le **lundi 22 août** (au soir).

• Distribution des sacs jaunes – dotation 2016/2017 :

La distribution des sacs jaunes aura lieu de 13h00 à 18h00, les 12, 13 et 14 septembre 2016 - Place des Tanneries à Nersac, sur présentation d'une pièce justificative de résidence (feuille d'impôts ou facture de téléphone, d'électricité...).

• Trier devient plus simple !



Désormais, en Charente, tous les emballages se trient, sans exception.

Vous vous demandez toujours si vos pots de yaourts en plastique peuvent rejoindre le sac jaune (ou bac jaune, ou colonne enterrée jaune) ? Si les barquettes des fraises sont recyclables ? Et qu'en est-il des films plastiques qui emballent vos magazines préférés ? Les flacons de lessive vont-ils dans le sac noir ou le jaune ? Bonne nouvelle, à toutes ces questions, la réponse est désormais : **OUI**.

Les consignes de tri changent et se simplifient. **Tous les emballages – à ne pas confondre avec les objets – plastiques sont désormais acceptés y compris les sachets aluminisés** (paquets de chips, café...) **et autres sachets plastiques**. La Charente, Cognac et GrandAngoulême ont rejoint les 51 collectivités françaises déjà passées aux nouvelles consignes. Une candidature rendue possible grâce au nouveau centre de tri de Mornac, ATRION, qui bénéficie des dernières technologies mais aussi à la volonté des élus du territoire.

• Déchèterie

Retour de la filière papier : depuis début juillet, les déchèteries de GrandAngoulême (Soyaux, L'Isle d'Espagnac, Fléac et La Couronne) sont de nouveau équipées pour la collecte du papier. La déchèterie de la Couronne est équipée de colonnes enterrées alors que les trois autres déchèteries sont équipées de conteneurs aériens.

Le carton brun est toujours à dissocier du papier pour être valorisé.



Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême reste à votre disposition pour toute information complémentaire :
N° Vert : **0 800 77 99 20** (appel gratuit depuis un poste fixe)
ou site Internet : **www.plusproprema ville.fr**

RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE BUS DE GRAND ANGOULÊME

Le projet **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** du Grand Angoulême s'inscrit dans la démarche de réorganisation de l'ensemble du réseau de transport du Grand Angoulême entreprise conformément au projet d'Agglomération adopté le 13 novembre 2014 par les 16 communes de l'agglomération. Grâce à des voies dédiées et une priorité aux carrefours, ses deux lignes qui constitueront les lignes principales du futur réseau offriront un service régulier, performant et accessible pour accéder aux principaux pôles d'attractivité du territoire.



Retrouvez toute l'actualité du projet sur
www.bhns-grandangouleme.fr

UTILISATION DE L'EAU DE PUIITS, SOURCES OU FORAGES PRIVÉS DANS LES HABITATION



Dans le cadre des enquêtes «Habitat», l'Agence Régionale de Santé a constaté des désordres dans l'alimentation en eau potable des habitations. À sa demande, nous vous rappelons les dispositions réglementaires qui prévalent **si vous utilisez une ressource privée** (puits, source ou forage) **ou une récupération d'eau de pluie dans vos maisons**, ou si vous avez un projet de création d'une ressource privée.

Sachez :

- que vous n'avez pas le droit de louer un logement, sans une autorisation du préfet : un dossier doit être déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec une analyse complète de l'eau. Toute cette démarche est à vos frais. Renseignez-vous pour les pièces du dossier ;
- qu'il existe des règles techniques et des réglementations très précises pour réaliser ces ouvrages ;
- que les ouvrages (puits et forages) doivent être déclarés en mairie, sans que vous soyez taxé pour cela ;
- que la récupération d'eau de pluie doit être déclarée en mairie si l'eau est utilisée dans l'habitation ;
- que si vous utilisez ces eaux dites «alternatives» considérées comme non potables, dans votre habitation pour des usages liés à la boisson, cuisine, toilette, etc, vous devez procéder très régulièrement à l'analyse complète de l'eau, dans un laboratoire agréé par le ministère de la santé pour les analyses d'eau (pas un laboratoire d'analyses médicales, ni une pharmacie) ;
- que si vous disposez aussi d'un branchement sur le réseau d'eau public, vous devez séparer totalement les deux réseaux (ils ne doivent pas être reliés par des vannes ou robinets vannes jamais entretenus, contrôlés ou changés) ou installer une bâche de surverse (déconnection) ;
- que les double-réseaux suspectés (eau du réseau public et eau du réseau privé) peuvent faire l'objet d'un contrôle des agents chargés du service d'eau ;
- que cette séparation physique totale des deux réseaux (public et privé) garantit la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et protège votre santé, celle de vos proches et celles des autres.

La règle qui prévaut pour la protection de la santé de tous, est la suivante :

- La maison est alimentée exclusivement par l'eau du réseau d'adduction publique pour tous les usages sanitaires (boisson, cuisine, salle de bains, toilettes, lavage de la vaisselle, lavage du linge, etc.).
- Le puits, la source ou le forage sont utilisés en dehors de la maison pour les usages non sanitaires (arrosage jardin, pelouse, fleurs, lavages des sols, lavage des véhicules, etc.).



Toutes ces informations sont disponibles sur un site dédié www.infos-retourdeau-poitoucharentes.com/ créé en partenariat avec des élus, des associations de consommateurs, des administrations ...dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE2).

Renseignements : Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ARS), Délégation Départementale - 8, rue du Père Joseph Wrésinski – CS 22321 – 16023 ANGOULEME CEDEX –
Tél. : 05.45.97.46.45

MA FUTURE AGGLOMÉRATION

Le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRÉ) ouvre une nouvelle page de notre histoire et conduit les territoires à se rassembler.

Dès lors, les élus et techniciens de nos 4 communautés (la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et les Communautés de communes Braconne & Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Échelle) ont décidé de travailler ensemble pour ne faire plus qu'une au 1er janvier 2017.

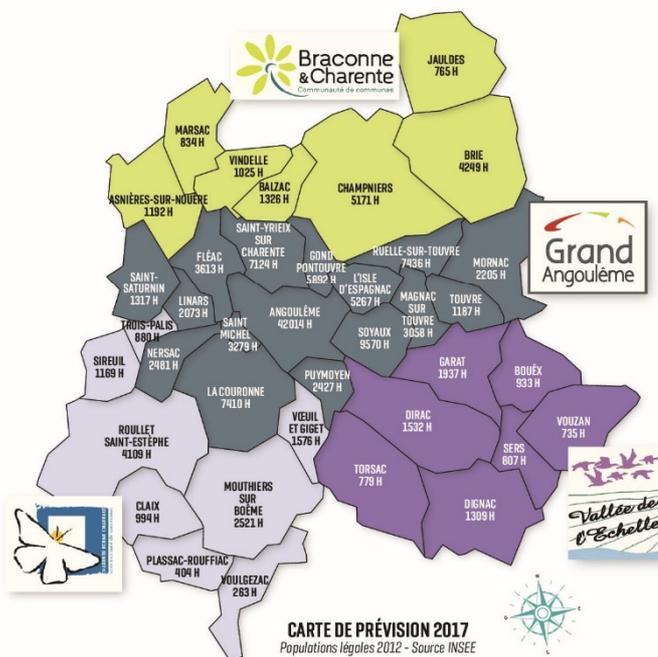
En renforçant sa taille et son rôle, en mettant en valeur les richesses et complémentarités de nos territoires ruraux, semi-urbains et urbains, notre nouvelle communauté d'agglomération rayonnera au sein de la grande région ALPC dont elle sera le centre géographique.

Nous entendons vos besoins d'être tenu(e)s informé(e)s sur les politiques publiques communautaires. Aussi, il est essentiel de vous présenter, de vous détailler, ce changement de périmètre et de compétences qui touche votre quotidien (ramassage des ordures ménagères, assainissement, développement économique, équipements culturels et sportifs, aménagement des centre-bourgs, enfance-jeunesse, services de proximité à la population,...).

Ces prochains mois, nous vous ferons part des avancées des travaux et réflexions menés autour de ce projet de fusion, par vos élus communautaires et municipaux accompagnés des techniciens des collectivités.

En tant que citoyen(ne)s de cette nouvelle agglomération, vous pourrez, vous aussi, vous exprimer lors d'un forum dédié à la participation citoyenne car les enjeux, les priorités et l'attractivité de notre futur territoire doivent être partagés collectivement.

Au travers d'une échelle du temps, voici les principales étapes à franchir ensemble pour co-construire notre future agglomération.



	COMMUNES	HABITANTS
Braconne & Charente	7	14 562
Charente Boème Charraud	8	11 916
GrandAngoulême	16	106 353
Vallée de l'Échelle	7	8 032
NOUVELLE AGGLOMÉRATION	38	140 863

Les présidents des 4 communautés actuelles

Jean-Claude **COURARI**
BRACONNE & CHARENTE

Jean **RÉVÉREULT**
CHARENTE BOËME CHARRAUD

Jean-François **DAURÉ**
GRANDANGOULÊME

Michel **ANDRIEUX**
VALLÉE DE L'ÉCHELLE

GROUPES DE TRAVAIL ÉLUS ET TECHNICIENS

- état des lieux
- partage et synthèse des enjeux
- propositions

ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE PAR LE PRÉFET BUREAU D'ÉTUDES

- compétences, statuts de la nouvelle agglomération

SÉMINAIRE ÉLUS ET TECHNICIENS

- restitution du travail effectué par le bureau d'études

ARRÊTÉ DE FUSION PAR LE PRÉFET

- nom, siège, compétences

JANVIER
FÉVRIER
MARS 2016

AVRIL
MAI

JUIN

JUILLET
AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



BUREAU D'ÉTUDES
juridique, administrative, patrimoniale
financière et fiscale
CONFÉRENCE DES MAIRES LE 4 MAI

DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES ET DES 4 COMMUNAUTÉS sur le projet de périmètre de la nouvelle agglomération

FORUM PARTICIPATION CITOYENNE
habitants, acteurs et associations

MA FUTURE AGGLOMÉRATION

Nous avons l'ambition d'accompagner la mutation de notre nouveau territoire, un territoire attractif parce qu'innovant, un territoire attractif parce solidaire.

Dans cet esprit et dès le début de l'année 2016, élu-e-s et technicien-ne-s ont collectivement fait part, au cabinet d'études accompagnant la construction de la nouvelle agglomération, de leurs propositions de mise en œuvre des compétences.

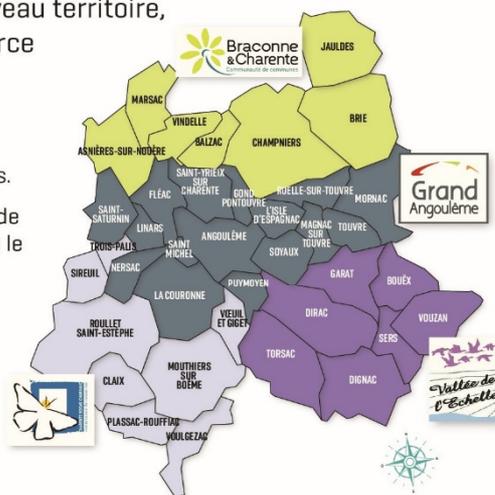
Les attributions de par la loi, les actions volontaires et les services aux habitants de nos 4 collectivités sont aujourd'hui différentes. Il convient de les harmoniser dans le cadre du transfert à GrandAngoulême.

Les compétences obligatoires actuelles le restent au 1er janvier 2017. GrandAngoulême exercera également les compétences dites « optionnelles » et « facultatives », pour lesquelles un délai de réflexion, d'une année pour les premières et de deux ans pour les autres, est possible.

C'est dans ces laps de temps que nous pourrons redéfinir ensemble, avec vous citoyens et acteurs du territoire, l'intérêt communautaire de leur exercice lors de prochaines rencontres citoyennes.

Nous portons dès maintenant à votre connaissance quelques exemples qui touchent votre quotidien : eau-assainissement-déchets, enfance-jeunesse, transports en commun, culture et diffusion de spectacles, autour desquels vous pourrez, dès la rentrée de septembre, échanger et nous faire part de votre vision de la future agglomération. Rendez-vous dans vos territoires !

Jean-Claude COURARI [Président de Braconne & Charente], Jean RÉVÉREAU [Président de Charente Boëme Charraud], Jean-François DAURÉ [Président de GrandAngoulême], Michel ANDRIEUX [Président de Vallée de l'Échelle]



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES A compter du 1 ^{er} janvier 2017	COMPÉTENCES OPTIONNELLES A compter du 1 ^{er} janvier 2017, 3 compétences sur 7 devront être exercées par la Communauté d'Agglomération	COMPÉTENCES FACULTATIVES
<p>Développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme <p>Aménagement de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> Schémas de cohérence territoriale et schémas de secteur, PLUI, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire <p>Politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, prévention de la délinquance <p>Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p> <p>Collecte et traitement des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> Voie : création, aménagement et entretien de la voie d'intérêt communautaire et des parkings d'intérêt communautaire Action sociale d'intérêt communautaire Création et gestion des maisons de services publics Environnement et cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie Équipement culturel et sportif : aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire Assainissement (devient obligatoire à compter du 01/01/2020) Eau (devient obligatoire à compter du 01/01/2020) 	<p>Les compétences facultatives (ou supplémentaires) correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles.</p> <p>Les communes peuvent décider de transférer à la communauté d'autres compétences.</p> <p>Ce transfert est opéré par délibérations des conseils municipaux dans les conditions de majorité prévues pour la création de la communauté.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordination et mise en place d'actions en faveur de la jeunesse Programmation culturelle Numérisation des actes d'état civil

A compter du 1er janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

A compter du 1er janvier 2020 : eau et assainissement



Travaux de la commune

De nombreux travaux sont réalisés en interne par les agents communaux :

- **Entretien de la voirie communale** : peinture au sol, désherbage, taille des haies, ...



Nouvelles places de stationnement

- **Entretien des espaces verts** : fleurissement, taille, tonte, ...



- **Entretien des locaux et espaces communaux etc ...**



Réfection des sols des aires de jeux de l'école maternelle

- **Création d'un jardinet à l'école maternelle**



RÉFECTION DE CHAUSSÉE



Rue des écoles/Rte des Fleuranceaux



Rte des Fleuranceaux/Rue du bois des cardinaux (vers ZI)

LES FLEURANCEAUX



Installation de 3 écluses pour réduire la vitesse



GRANDE RUE – ROUTE DE CHÂTEAUNEUF

Les travaux sont terminés



Naissances :

BARATEAU COLARD Alice, Hélène, le 13/02/2016
COMMERGNAT Myron, Dylan, le 27/02/2016
MUZARD SPITAEELS Simon, André, Jean, le 11/03/2016
KAYS Zeidi, le 19/05/2016
GRABOWSKI Aimé, Aël, le 31/05/2016
GARDON Gabriel, Paul, le 03/07/2016
PERINET Maëva, Véronique, Brigitte, le 11/07/2016

Mariages :

CLARET Guillaume, Yves et ZÉLÉ Stéphanie, le 07/05/2016
DUTEIL Damien, Christian, Laurent et MARAIS Sophie, Andrée, Raymonde, le 28/05/2016
BOUCHER Jean-Luc et PEYREBESSE Sandy, le 28/05/2016
AUPETIT Pierre-Henri et TERRASSON Viviane, Marie, Anna, le 18/06/2016
MONTEIL Julien et GIRAULT Aurélie, Pascale, le 25/06/2016
ALEXANDRE Serge et PEYROUS Myriam, Geneviève, le 25/06/2016
THOMAS Jonathan, Aurélien et MAPAS Marion, Charlotte, le 16/07/2016

Décès :

TOYON Micheline, Jeannine, Henriette épouse CHIELENS, le 26/03/2016
LANDREAU Ginette, Simone épouse SOULET, le 27/04/2016
MACOULLARD Jacques, Philippe, le 04/05/2016
RIVET Christine épouse VICARD, le 30/06/2016
LAMOURE Corinne, le 15/07/2016

Dates à retenir

- **Lundi 22 août au dimanche 04 septembre : Tournoi OPEN TCM Nersac.**
- **Mardi 23 août : Tour cycliste international du POITOU-CHARENTES** à partir de 11h00 (passage de la caravane publicitaire) ; traversée de Pombretton, direction SIREUIL.



*Selon un arrêté départemental, la route D41 traversant Pombretton en direction de Sireuil sera fermée 10 min. avant le passage de la caravane publicitaire jusqu'à la voiture balai de cette dernière, puis 15 min. avant la course jusqu'au véhicule balai. **Le stationnement de véhicules empiétant sur la chaussée est interdit de 11h00 à 13h00.***

- **Samedi 27 août :** à 21h00 **Les Romanes** (anciennement Nuits Romanes) avec **BARIK ARYTHM** (percussions sur fût de cognac et jongleur de feu), l'église St. Pierre sera illuminée par **PLEIN FEU** ; petite restauration et buvette associative à partir de 19h00 ;
- **Mardi 13 septembre : Don du sang**, Salle Guy LEPREUX, 17h00 à 20h00 ;
- **Samedi 24 septembre :** à partir de 10h00 place de Pombretton – **sortie VTT pour les enfants des écoles de NERSAC** sur plusieurs circuits - départ et arrivée Pombretton – 14h00 départ du **circuit UFOLEP** - grande finale du challenge CHARENTE - épreuve réservée aux PC et aux non licenciés avec certificat médical ;
- **Samedi 1^{er} octobre :** à partir de 21h00 à la Salle Guy LEPREUX : **FEST-NOZ géant**, organisé par les Bretons d'Angoulême – Entrée 5€ (dans le cadre des rencontres Bretonnes du Sud-Ouest) ;
- **Dimanche 02 octobre :** à partir de 10h30, Salle Guy LEPREUX, départ pour une **balade chantée avec les Bretons d'Angoulême** (dans le cadre des rencontres Bretonnes du Sud-Ouest) ;
- **Vendredi 07 octobre : Loto** de la Gâchette Salle Guy LEPREUX ;
- **Mardi 15 novembre : Don du sang**, Salle Guy LEPREUX, 17h00 à 20h00 ;
- **Vendredi 18 novembre :** 18h30 (durée 40 min.), salle Guy LEPREUX (séance offerte) – « **VICTOR, LE VOLEUR DE LUTINS** » par « Compagnie des Marionnettes d'Angoulême » à partir de 4 ans (dans le cadre de Culture en Agglo) ;
- **Vendredi 09 décembre :** 19h00, salle Guy LEPREUX (séance offerte) – « **LE BESTIAIRE ENCHANTÉ DE MONSIEUR LA FONTAINE** » par la compagnie « ZDENKO » à partir de 7 ans (dans le cadre de Culture en Agglo).

Les Romanes

20 SPECTACLES GRATUITS

Du 1^{er} juillet au 27 août 2016

pour (re)découvrir

LES TRÉSORS DE CHARENTE

NERSAC, ST-MICHEL, ST-SATURNIN, LA COURONNE, VOEUIL-ET-GIGET, DIRAC, SERS,
TORSAC, BARBEZIEUX-ST-HILAIRE, CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE,
ST-SULPICE DE COGNAC, MIGRON (17), VILLARS-LES-BOIS(17), BURIE (17), FOUQUEURE,
MONTBRON, HIRSAC, CONFOLENS, BLANZAC-PORCHERESSE ET CHALAIS



RÉGION
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS D'AKRE

4B
SUD
CHARENTE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vallée de
l'Eschelle

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Grand
Angoulême



Samedi 27 août – 21h00

« Percussions et visuel sur barricues » avec **BARIK ARYTHM**
Parc de Lubersac - Nersac